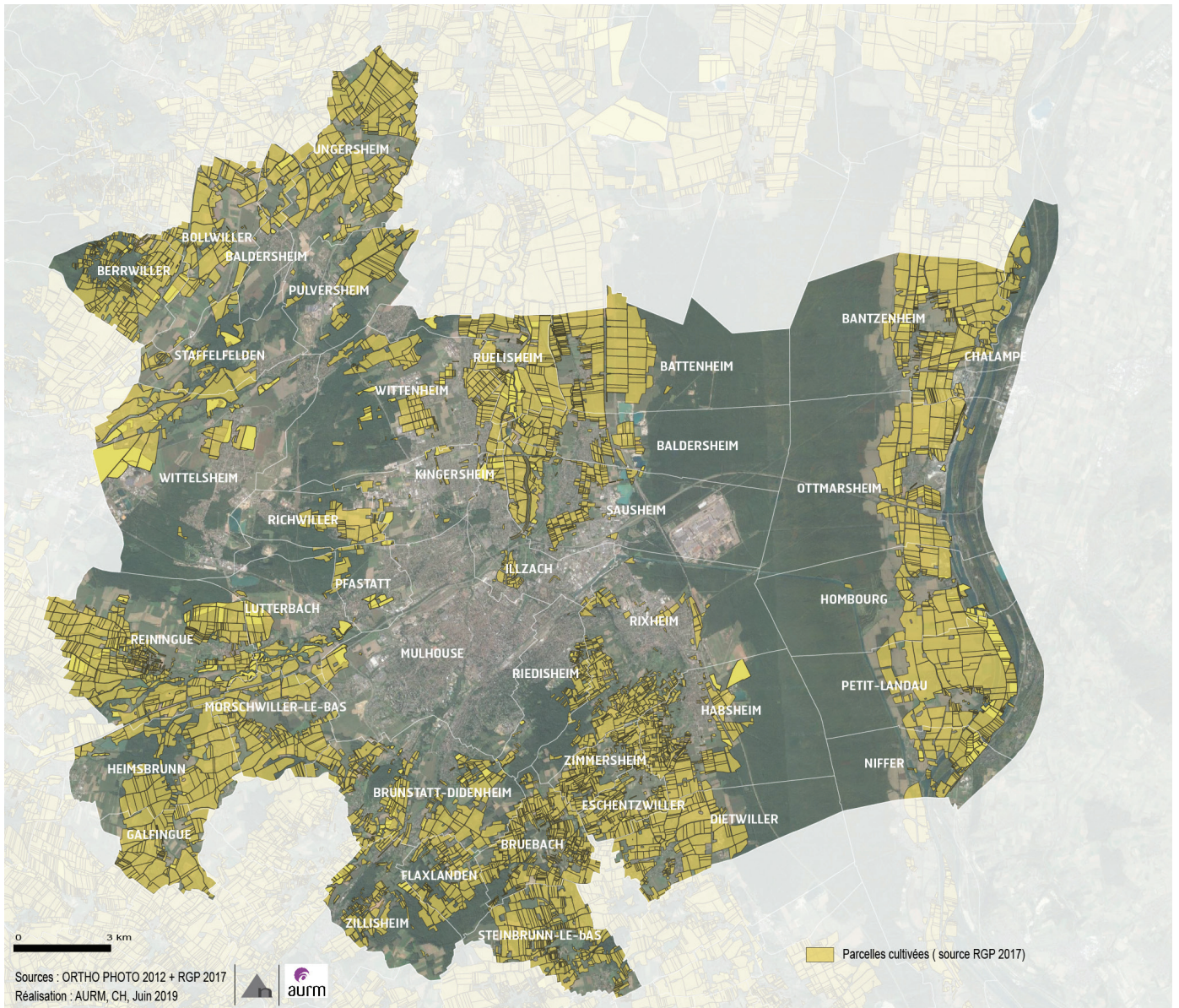




Où développer une agriculture de proximité en région mulhousienne?

Inventaire initial et fiches communales

Mulhouse Alsace Agglomération, un territoire où les surfaces cultivées représentent 38% de l'occupation du sol



Près de **14 000 ha de parcelles agricoles** sont cultivées sur les 39 communes de l'agglomération mulhousienne. Seuls **7 %** de celles-ci sont «**publiques**».

Sommaire

A/ Un recensement du foncier agricole, pourquoi ?

3

B/ Méthode utilisée

4

C/ Le recensement

5

D/ Fiches communales

9

A/ Un recensement du foncier agricole, pourquoi ?



Renforcer l'agriculture vivrière est un des objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du territoire m2A - Sud Alsace. Une meilleure connaissance du foncier agricole et de son usage devient indispensable. Le recensement des parcelles agricoles «publiques» repère le foncier sur lequel la collectivité a, ou aura, les moyens d'agir en faveur d'une mutation vers une agriculture de proximité.

Contexte

Dans le cadre des actions du Plan Stratégique et Opérationnel de la Transition Énergétique, une démarche partenariale est menée sur la thématique des circuits alimentaires de proximité, engagement pris dans un **Projet Alimentaire Territorial**.

Les efforts et la volonté des porteurs de projets, dans ce domaine, démontrent qu'il y a un vrai souhait d'aboutir à une filière économique **de circuits alimentaires de proximité**. Il est nécessaire d'aborder un travail d'accompagnement de fond pour amplifier l'approvisionnement, constat partagé par d'autres partenaires œuvrant sur cette thématique.

Le foncier agricole est au cœur des réflexions et pose les questions suivantes :

- Comment orienter la production vers davantage de cultures vivrières ?
- Comment mobiliser du foncier pour le développement de ces cultures ?

Pour y répondre il semble important d'avoir une meilleure connaissance du foncier agricole du territoire. Un recensement des terres agricoles mobilisables et mutables en faveur d'une agriculture alimentaire devient indispensable. Ce document permettra de consolider les actions en faveur des circuits alimentaires de proximité.

Attendus

Le travail mené a pour objectif d'aboutir à une cartographie du foncier à **vocation agricole appartenant aux collectivités et/ou aux institutionnels assimilés du territoire m2A**. Ces parcelles ou îlots répondront à des critères spécifiques qui détermineront leur niveau de mobilisation.

Ce recensement permettra d'engager un dialogue avec les collectivités et autres, propriétaires des parcelles en vue d'une mutation du type de culture.

Quel foncier agricole recenser ?

Il s'agit d'identifier les différents fonciers agricoles à mobiliser. Le défi d'aujourd'hui est de pouvoir utiliser des **parcelles agricoles** pour une **agriculture dite de proximité**.

Celles-ci ne sont pas uniquement l'outil de travail des agriculteurs, elles participent également aux besoins nourriciers du territoire.

Recenser les surfaces agricoles sur lesquelles la collectivité a la maîtrise

Les parcelles agricoles peuvent être propriété communale ou assimilée.

Parcelle «publique» en limite de zone urbaine et agricole



A Wittenheim, le Mittelfeld constitue près de 80 ha de parcelles cultivées. La ville est propriétaire de 5 ha dispersés sur l'ensemble du secteur.

Les **parcelles dites publiques**¹ recensées donnent un aperçu des possibilités de mobilisation du foncier à l'échelle communale et intercommunale.

Un critère supplémentaire a été ajouté pour sélectionner les parcelles : se trouver dans **l'Aire d'Alimentation de Captage d'eau dégradée**².

La collectivité est engagée dans un projet financé par l'Agence de l'Eau et la région Grand Est. Il consiste à étudier la faisabilité et le développement de nouvelles filières. Elles doivent proposer des solutions pérennes et efficaces pour la protection de la ressource en eau ou des milieux humides.

¹ Les parcelles dites publiques sont issues des données MAJIC. Les propriétaires peuvent être la commune, l'agglomération, la CCI, EDF et autres structures publiques.

² Une AAC (aire d'alimentation de captage) est l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Rôle de la collectivité dans le développement de projet d'agriculture de proximité

- Intégrer le développement agricole dans le **projet stratégique** du territoire;
- Communiquer sur l'activité agricole auprès des populations et favoriser la **cohabitation** entre riverains et agriculteurs;
- Mener ou soutenir les démarches pour repérer du **foncier disponible**, organiser une veille foncière;
- Agir plus directement en **mettant des terres à disposition**, en créant des fermes à disposition, en créant des fermes communales,...
- Aider la création d'**espaces tests**;
- Favoriser l'**accès au logement des agriculteurs**.

B/ Méthode utilisée



1. Identification des parcelles agricoles «publiques»

La démarche consiste à **mettre en oeuvre une cartographie¹** sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Elle croise les différentes couches SIG disponibles à savoir :

- Repérage de parcelles cultivées (RGP² 2017) avec indication du type de culture;
- Les données cadastrales du fichier MAJIC;
- Les aires d'alimentation de captage (source : agence de l'eau Rhin-Meuse);
- Points de captage ;
- Limites communales;
- Zonages du règlement graphique des PLU;
- Orthophoto IGN.

➔ Les parcelles retenues répondent aux trois critères suivants :

- Usage agricole et classement au PLU en zone agricole ou naturelle ;
- Propriété (inter)communale ou institutionnelle;
- Située dans l'aire d'alimentation de captage dégradée.

¹ A terme, la représentation graphique pourra prendre la forme d'un atlas interactif accessible en ligne. Il permettra d'assurer un suivi régulier et de disposer d'un outil facile d'utilisation. Cet atlas interactif sera réalisé sur QGis2web.

² Registre Parcellaire Graphique

2. Qualification et évaluation des parcelles retenues

La deuxième phase permet de cibler plus particulièrement les parcelles à mobiliser en raison de leur :

- Situation (configuration du terrain, exposition, environnement immédiat, ...);
- Superficie.

Cette évaluation mesure l'intérêt de mobiliser les parcelles. Au final, elle permet de réduire le champs d'investigation aux terrains les plus propices à une mutation agricole avec deux objectifs :

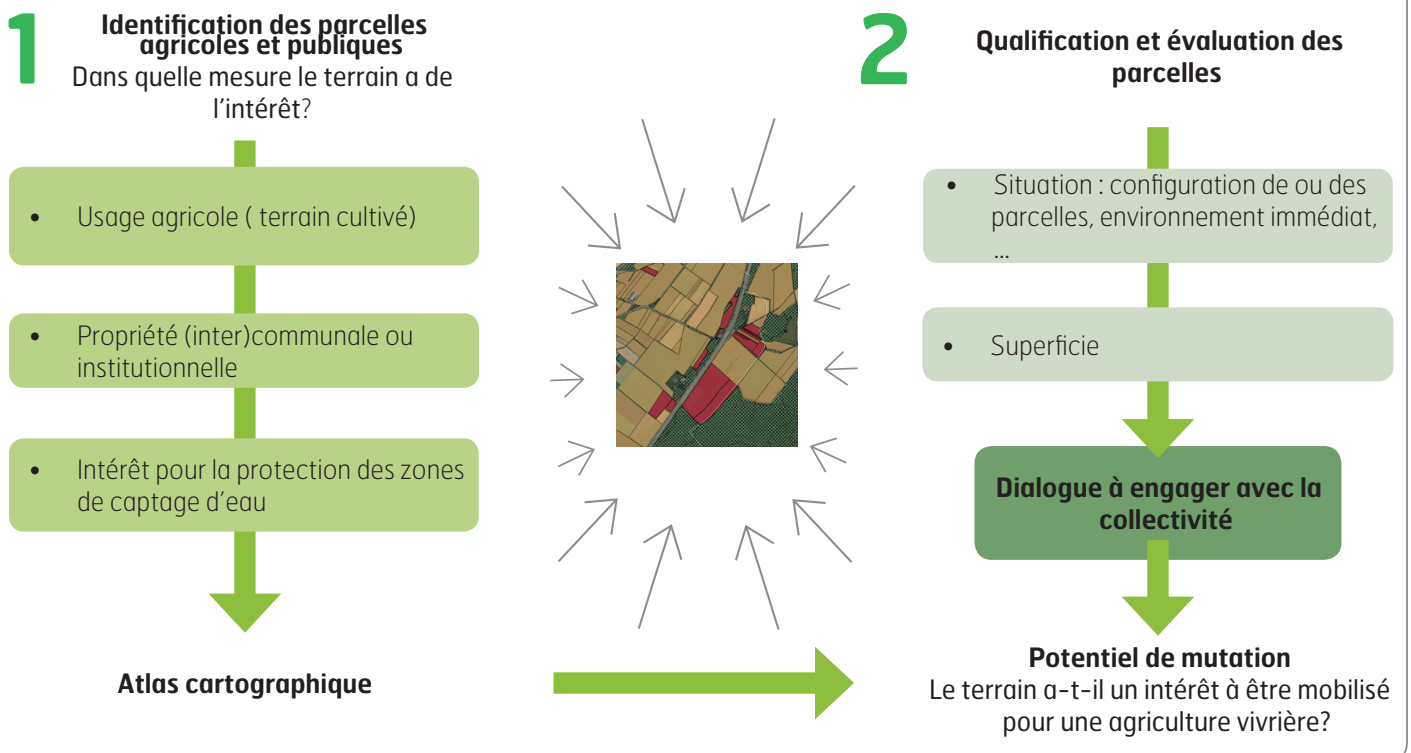
- ➔ faire progresser la part d'agriculture vivrière,
- ➔ améliorer à long terme la qualité de l'aire d'alimentation de captage, donc la qualité de l'eau.

Fort de cette connaissance, un **dialogue** pourra être engagé avec les communes afin de déterminer :

- leur intérêt à la démarche du PAT,
- leur volonté d'agir sur ce foncier,
- l'opportunité de faire évoluer le type de culture : moyens d'agir sur le bail, un exploitant proche de la retraite, type de culture, ...

m2A, Terre de liens et la mission Eau Hardt Sud seront les maîtres d'oeuvre de cette démarche auprès des collectivités concernées.

Deux étapes d'évaluation de la pertinence ou non à mobiliser le foncier public à vocation agricole



Une première approche cartographique des parcelles agricoles et «publiques»

Le croisement de différentes couches de données permet de repérer les parcelles déclarées cultivées et «publiques».

Chiffres clés

955 ha

de parcelles cultivées «publiques»

17

cultures différentes déclarées

1. Les parcelles cultivées (RGP 2017)

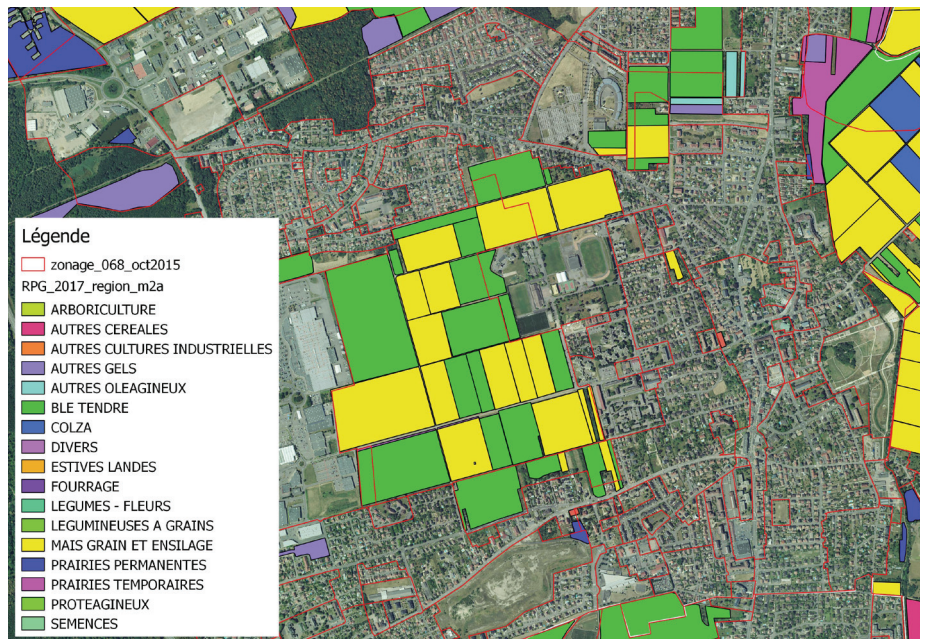
Le Registre Parcellaire Graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Il sert de base à la cartographie définissant les parcelles cultivées sur le territoire m2A.

Le RGP n'est pas exhaustif, les données concernent les surfaces déclarées à la PAC.

Près de 14 000 ha sont ainsi déclarés cultivés en 2017.

Le RGP donne pour chaque parcelle le type de culture déclaré.

Zoom sur le secteur du Mittelfeld à Wittenheim



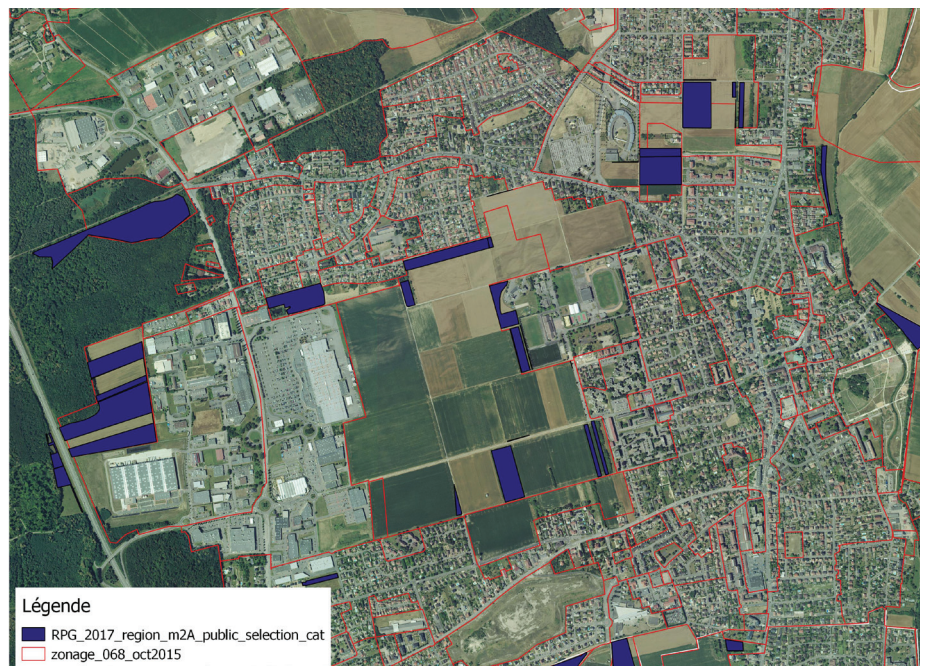
Le RGP 2017 est la première base de donnée utilisée pour repérer les parcelles cultivées.

2. Les parcelles publiques

Les fichiers fonciers sont des données issues de l'application MAJIC (Mise À Jour des Informations Cadastreales) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cette base de données renseigne entre autres le parcellaire cadastral et donne une indication sur le statut de la propriété: publique ou privée.

Le recoupement entre ces deux sources d'information identifie ainsi près de **1 200 parcelles** couvrant plus de **1 000 ha**.

Les parcelles de trop petite superficie isolées n'ont pas été retenues. Certains fonciers ont été écartés au regard de leur configuration et/ou situation. Ils ont été jugés peu propices à une négociation entre le propriétaire et l'exploitant.



Le croisement entre le RGP et les données du fichier MAJIC permet de cibler les parcelles «publiques».



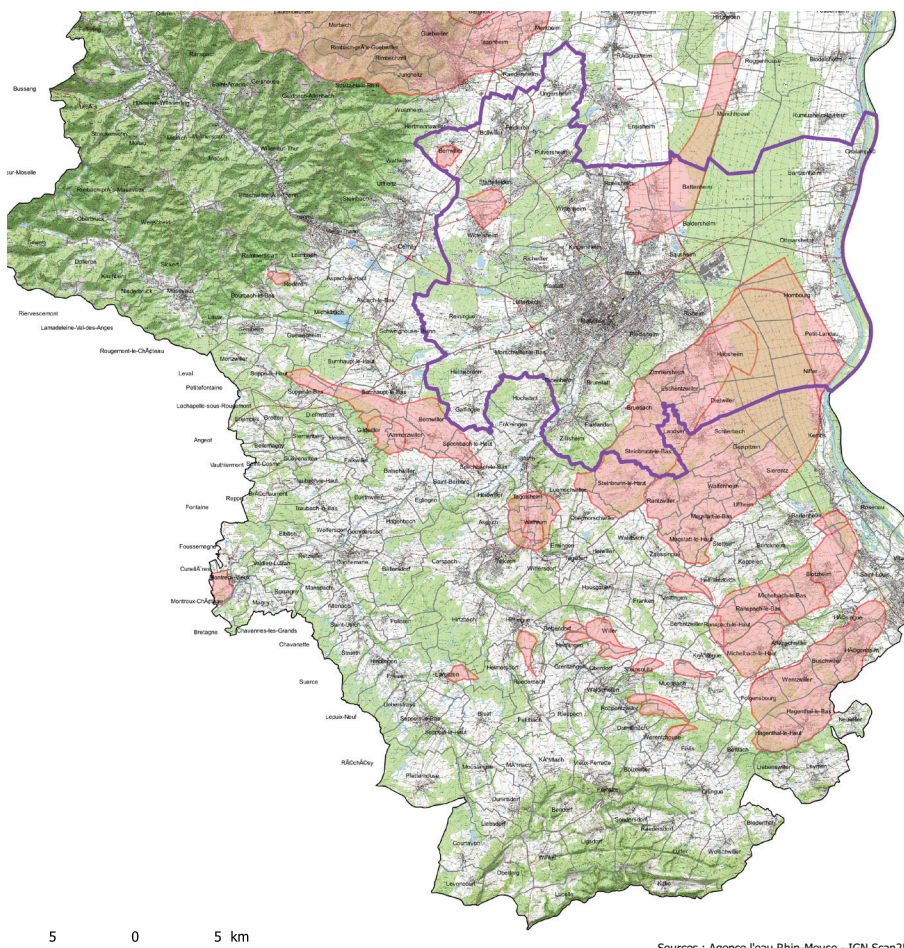
3. L'aire d'alimentation du captage

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse publie des cartes avec la délimitation des aires d'alimentation de captage dégradée.

La Hardt Sud est la principale aire dégradée et concerne la région mulhousienne.

La mission eau est engagée pour la préservation et la reconquête des eaux. L'objectif est de réduire les intrants altérant la nappe principalement sur les parcelles cultivées. Ainsi plusieurs puits de captage pourraient être de nouveau utilisés sans avoir recours au traitement de l'eau.

Carte des aires d'alimentation de captage



Sources : Agence l'eau Rhin-Meuse - IGN Scan25
Edité par le service Informations Géographiques m2A le 11/10/2018

Plusieurs aires d'alimentation dégradées concernent m2A dont la plus importante est la Hardt Sud

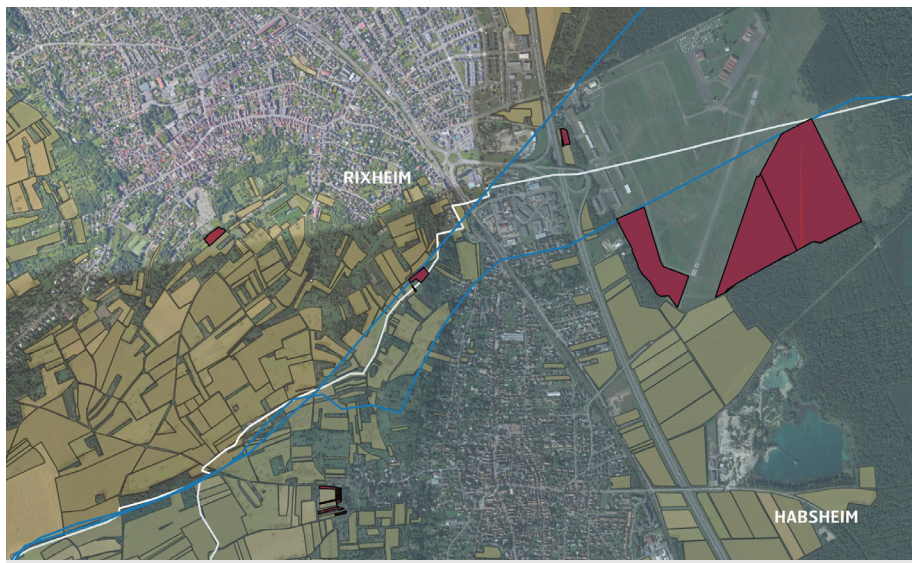
Parcelles à retenir = croisement entre les 3 données

Sur les aires d'alimentation de captage, seules 75 parcelles sont publiques et cultivées. Elles couvrent une centaine d'hectares.

Il a été établi des fiches par commune concernée avec les informations complémentaires par parcelle ou ensemble foncier à savoir :

- Superficie
- Classement au PLU
- Culture en 2017

Extrait de carte à l'échelle de la commune de Habsheim



Le croisement entre les trois sources de données identifie les premières parcelles sur lesquelles une action peut être mise en place



Les parcelles recensées à l'échelle de m2A

Un premier recensement = outil de sensibilisation des communes pour une autre agriculture

Le croisement des données détermine un ensemble de parcelles cultivées «publiques» sur chaque commune.

La présente publication est un premier recueil de fiches communales. Celles-ci ciblent les communes où des parcelles publiques sont sur une **aire d'alimentation de captage**. Elles sont renseignées sur leur superficie, leur classement au zonage du PLU et le type de culture.

Cette première approche permettra aux services m2A, accompagnés par Terre de Liens, **d'engager un dialogue avec ces communes**. Les possibilités de mutation vers une culture vivrière seront évaluées. L'évolution du choix du type culture et la manière de faire devra répondre à deux enjeux prioritaires, à savoir :

- Développer davantage d'agriculture nourricière;
- Améliorer la qualité de l'eau sur les surfaces dégradées.

Chiffres clés

15

bans communaux sont sur une aire d'alimentation de captage

118

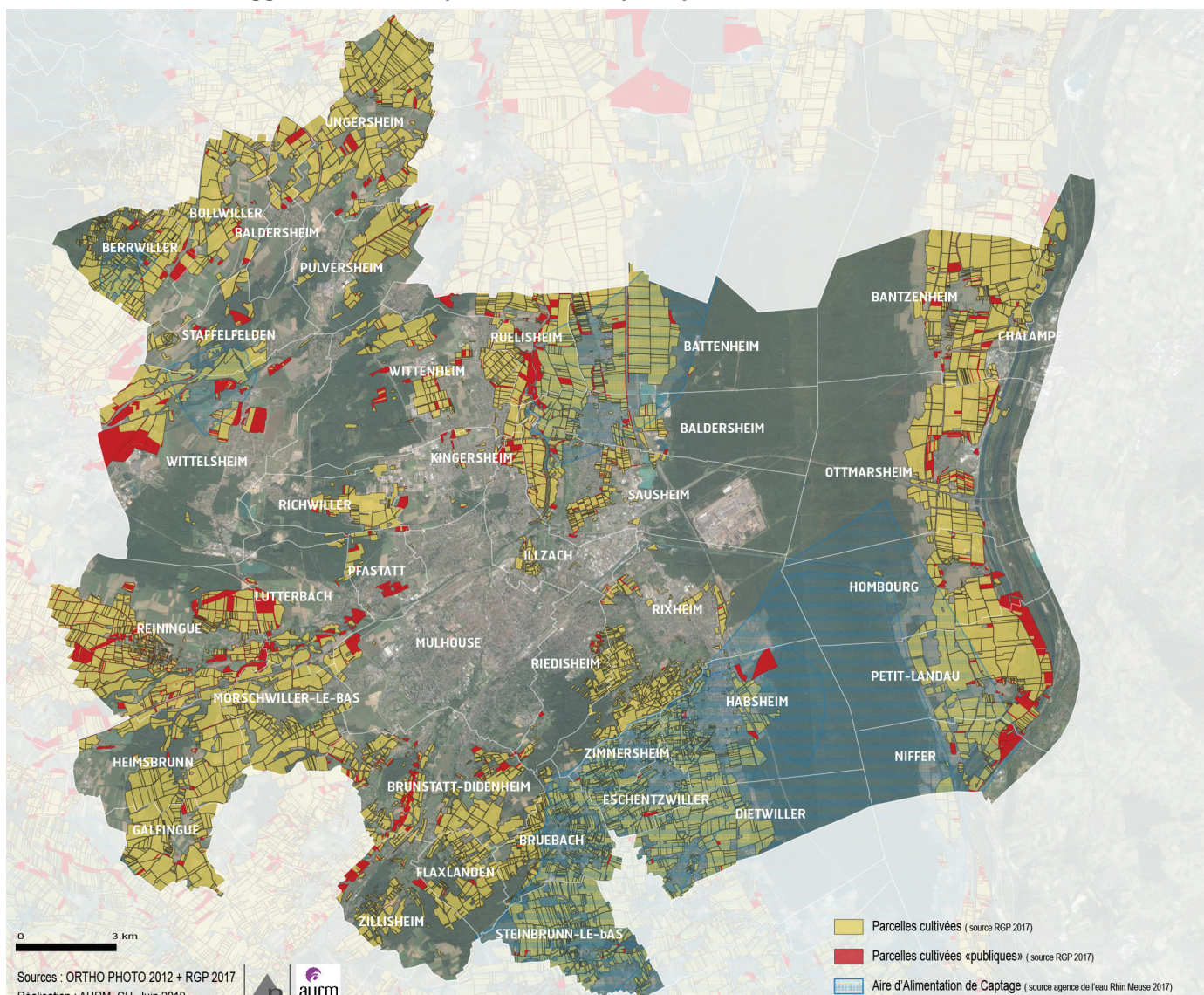
hectares «théoriques» sur lesquels la collectivité peut agir

Les superficies* nécessaires pour une exploitation :

- **1 à 30 ha** pour un maraîcher
- **8 à 15 ha** pour un céréalier en valorisation directe (boulangier, brasseur, pastier):
- **25 ha** pour un éleveur de petits ruminants (écopastoralisme, entretien des espaces verts, production laitière)

* Source : Terre de liens

Carte à l'échelle de l'agglomération des parcelles dites «publiques»



L'ensemble des communes de l'agglomération présente des parcelles cultivées dites «publiques». Elles ne sont pas toujours à vocation agricole. Certaines sont classées dans le PLU en secteur d'activités économiques.



Grille de lecture d'une fiche

Nom de la commune → **BALDERSHEIM**

Chiffres clés → **228 ha = Total des surfaces cultivées**
34 = nombre de parcelles publiques
6,45 ha = superficie des parcelles publiques

Surfaces cultivées, parcelles identifiées comme publiques et la superficie totale

Carte à l'échelle du ban communal →

Description des parcelles répondant aux critères de sélection →

A	- Superficie : 2,61 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : Ni - Culture : Maïs grain et ensilage + prairies temporaires + autres gels
B	- Superficie : 0,32 ha - Classement dans le PLU : Ni - Culture : Maïs grain et ensilage
C	- Superficie : 0,50 ha - Classement dans le PLU : Aa - Culture : Maïs grain et ensilage
D	- Superficie : 0,70 ha - Classement dans le PLU : A - Culture : Blé tendre

E	- Superficie : 1,64 ha (ensemble des parcelles) - Classement au plu : UC et A - Culture : Maïs grain et ensilage + blé tendre + autres gels + prairies temporaires
----------	--

L'ensemble des parcelles publiques se trouve sur une aire d'alimentation de captage.

Une partie se trouve le long du cours d'eau, dans le périmètre de la zone inondable du Quatelbach.

➔ **Opportunités**

- de développer une agriculture vivrière ++
- d'améliorer la qualité de l'eau ++

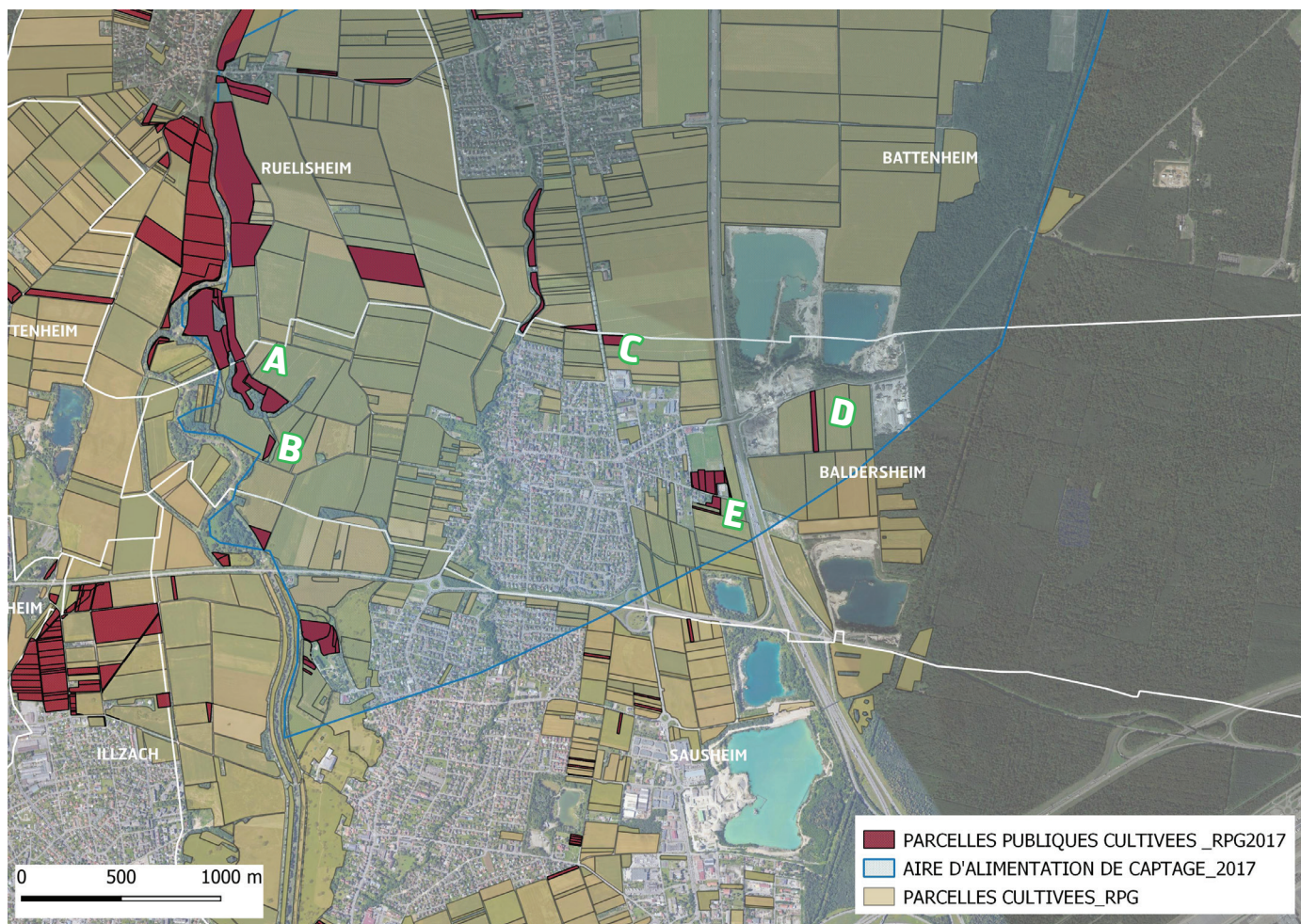
Commentaire

Analyse des opportunités notées de la manière suivante :

- Absence -
- Faible +
- Moyenne ++
- Forte +++

BALDERSHEIM

228 ha = Total des surfaces cultivées
34 = nombre de parcelles publiques
6,45 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 2,61 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : Ni - Culture : Maïs grain et ensilage + prairies temporaires + autres gels
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,32 ha - Classement dans le PLU : Ni - Culture : Maïs grain et ensilage
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,50 ha - Classement dans le PLU : Aa - Culture : Maïs grain et ensilage
D	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,70 ha - Classement dans le PLU : A - Culture : Blé tendre

E	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 1,64 ha (ensemble des parcelles) - Classement au plu : UC et A - Culture : Maïs grain et ensilage + blé tendre + autres gels + prairies temporaires
----------	--

L'ensemble des parcelles publiques se trouve sur une aire d'alimentation de captage.

Une partie se trouve le long du cours d'eau, dans le périmètre de la zone inondable du Quatelbach.

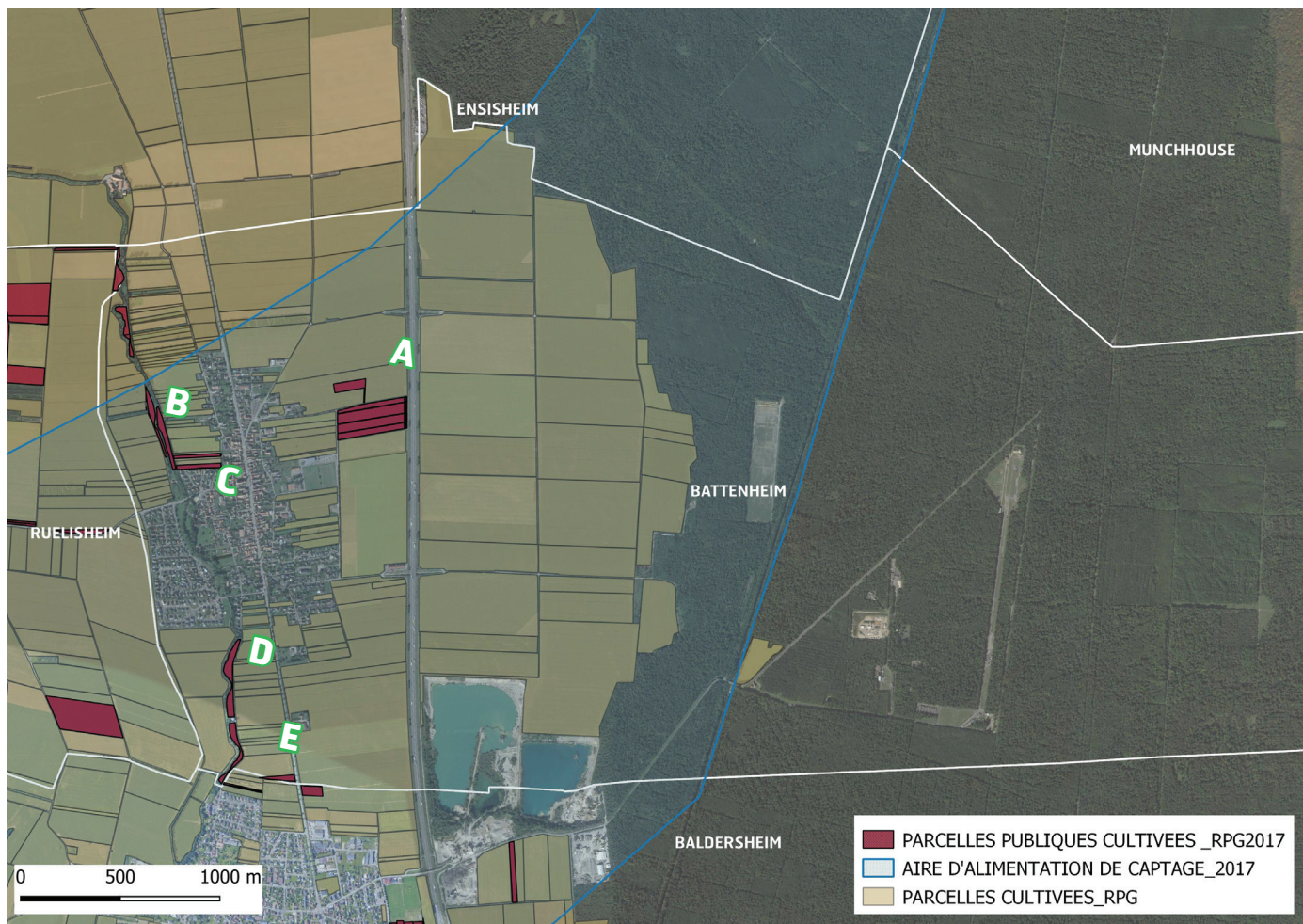
➔ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **++**



BATTENHEIM

587 ha = Total des surfaces cultivées
35 = nombre de parcelles publiques
11 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 5,79 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : A - Culture : Maïs grain et ensilage + autres gels + prairies temporaires
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 1,25 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : N - Culture : Maïs grain et ensilage + verger
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,85 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : AU - Culture : Blé tendre
D	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 1,70 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : N - Culture : Maïs grain et ensilage
E	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,32 ha - Classement dans le PLU : NCb - Culture : Maïs grain et ensilage

L'ensemble des parcelles publiques se trouve sur une aire d'alimentation de captage.

Une partie de ce foncier longe le cours d'eau (Quatelbach).

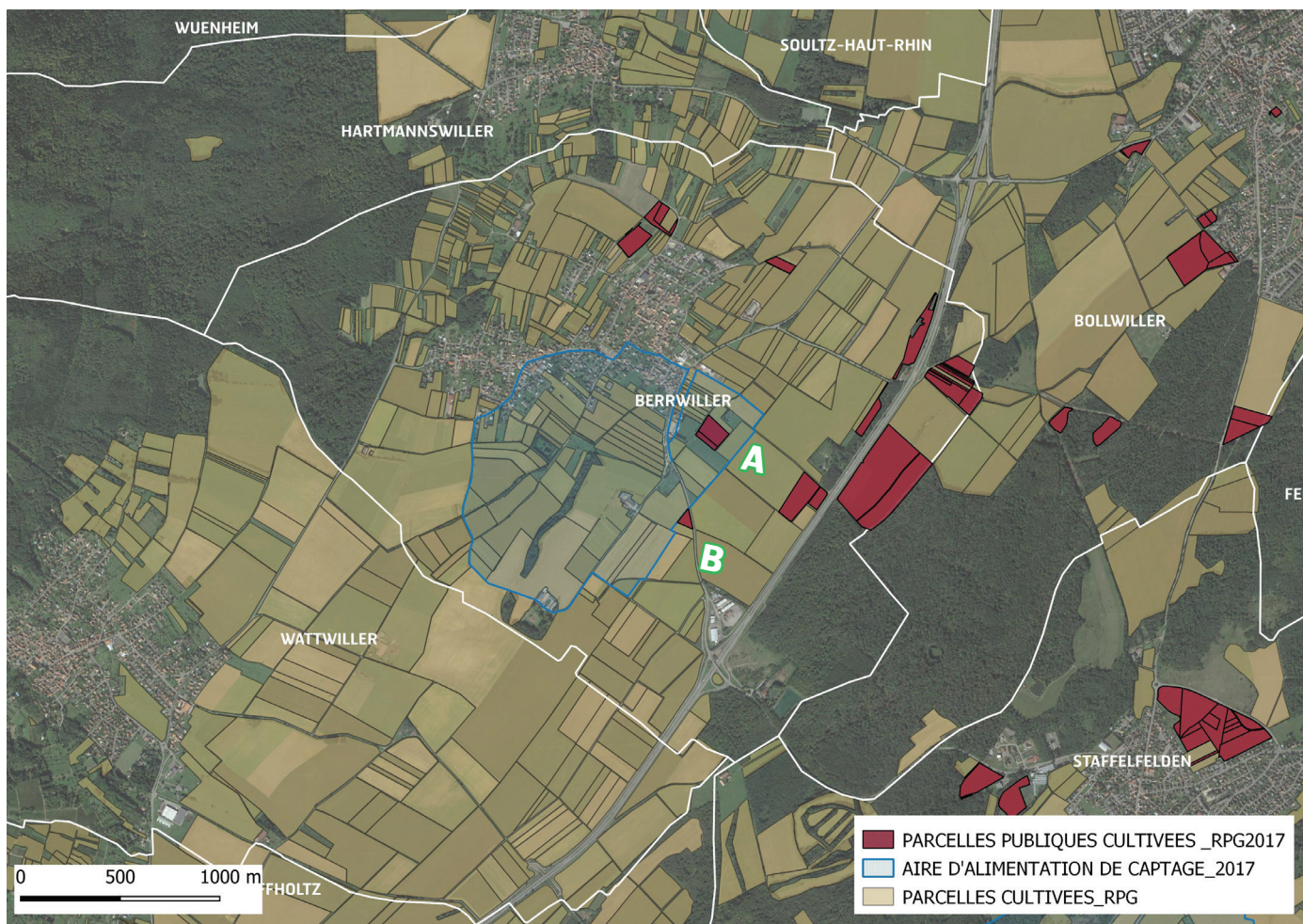
➔ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **++**



BERRWILLER

446 ha = Total des surfaces cultivées
32 = nombre de parcelles publiques
27 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 1,5 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : Nb - Culture : Prairies permanentes
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,37 ha - Classement dans le PLU : Ab - Culture : Blé tendre

Deux parcelles se trouvent sur une aire d'alimentation de captage, elle représentent 6% du foncier public.

Il est à noter qu'une petite parcelle (B) borde l'aire.

Les autres parcelles publiques peuvent être un levier d'action vers une culture vivrière au regard de leur situation et de la superficie à exploiter.

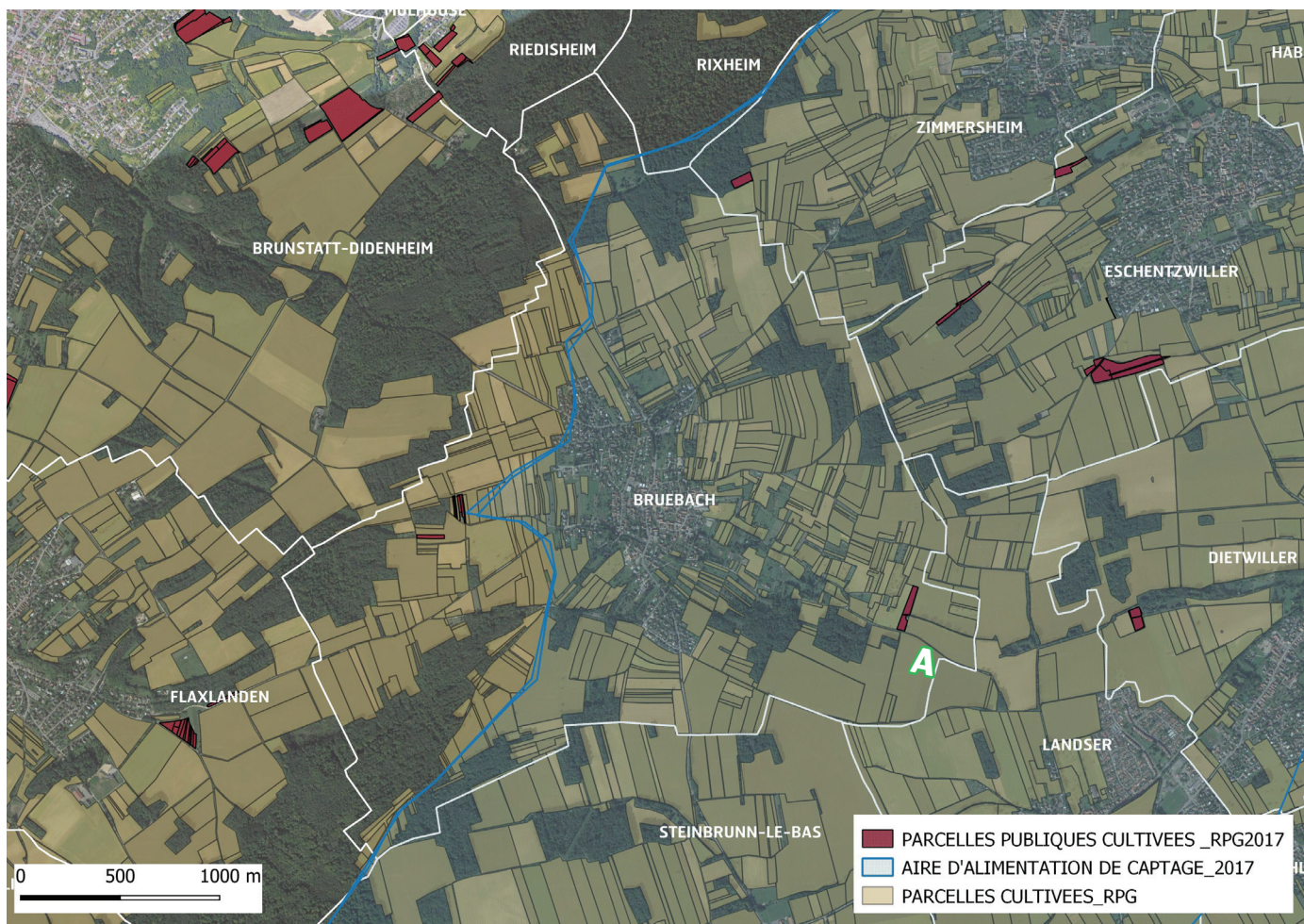
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **+++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **+**



BRUEBACH

432 ha = Total des surfaces cultivées
13 = nombre de parcelles publiques
1,5 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,47 ha - Classement dans le PLU : Aa - Culture : Fourrage + maïs grain
----------	--

La commune présente quelques parcelles publiques, alors qu'une grande part du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage.

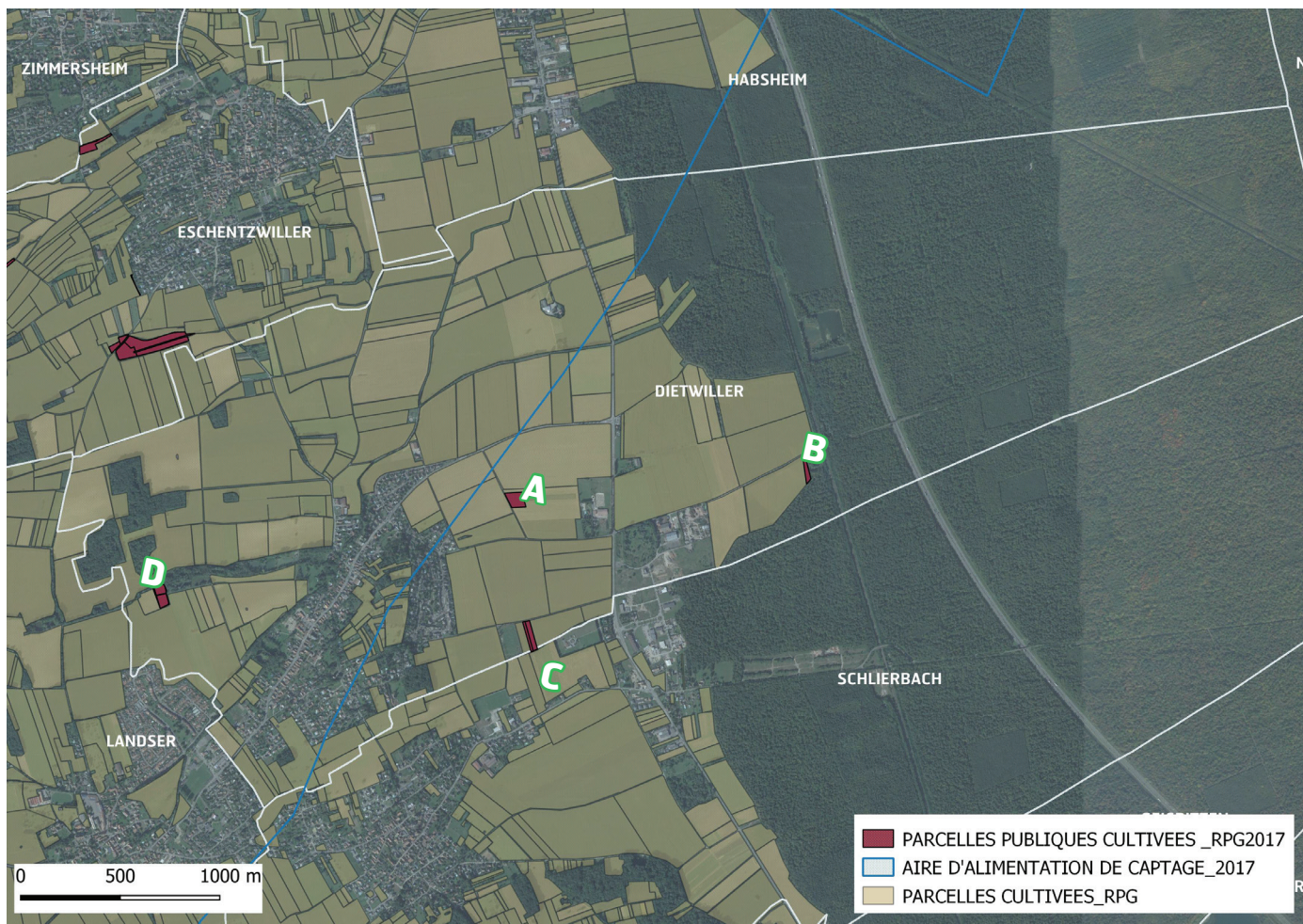
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière +
- d'améliorer la qualité de l'eau +



DIETWILLER

485 ha = Total des surfaces cultivées
10 = nombre de parcelles publiques
2 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,6 ha - Classement dans le PLU : NC - Culture : Maïs grain et ensilage
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,25 ha - Classement dans le PLU : NC - Culture : Maïs grain et ensilage
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,54 ha - Classement dans le PLU : NC - Culture : Maïs grain et ensilage
D	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,014ha - Classement dans le PLU : NDa - Culture : Maïs grain et ensilage

L'ensemble du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage. Les parcelles publiques représentent 2 ha dispersés sur la commune.

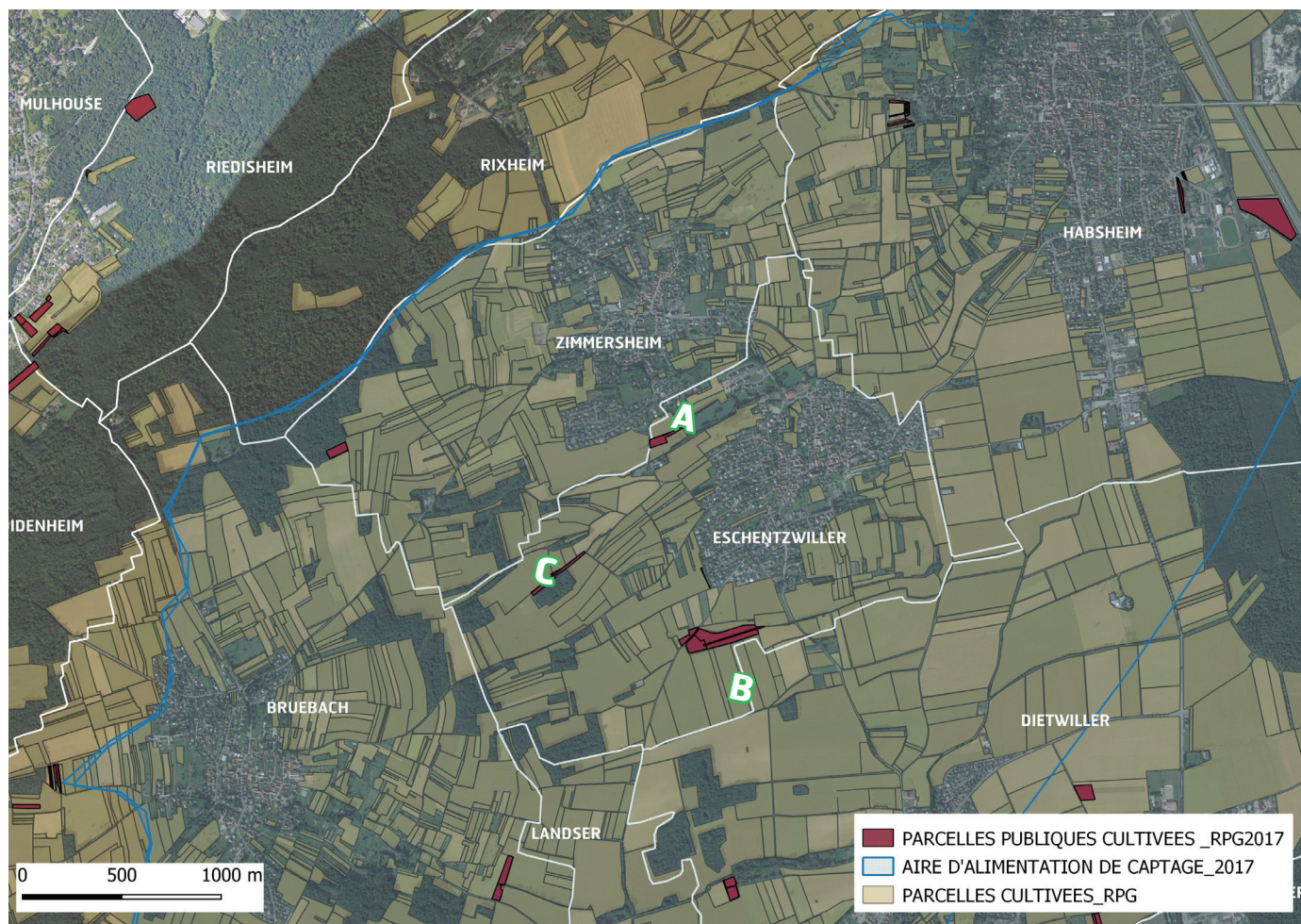
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière +
- d'améliorer la qualité de l'eau +



ESCHENTZWILLER

208 ha = Total des surfaces cultivées
24 = nombre de parcelles publiques
3,6 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,015 ha - Classement dans le PLU : N - Culture : Maïs grain et ensilage
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 2,56 ha - Classement dans le PLU : N - Culture : Maïs grain et ensilage
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,031 ha - Classement dans le PLU : N - Culture : Maïs grain et ensilage

L'ensemble du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage. Les parcelles publiques représentent 3 ha sur la commune.

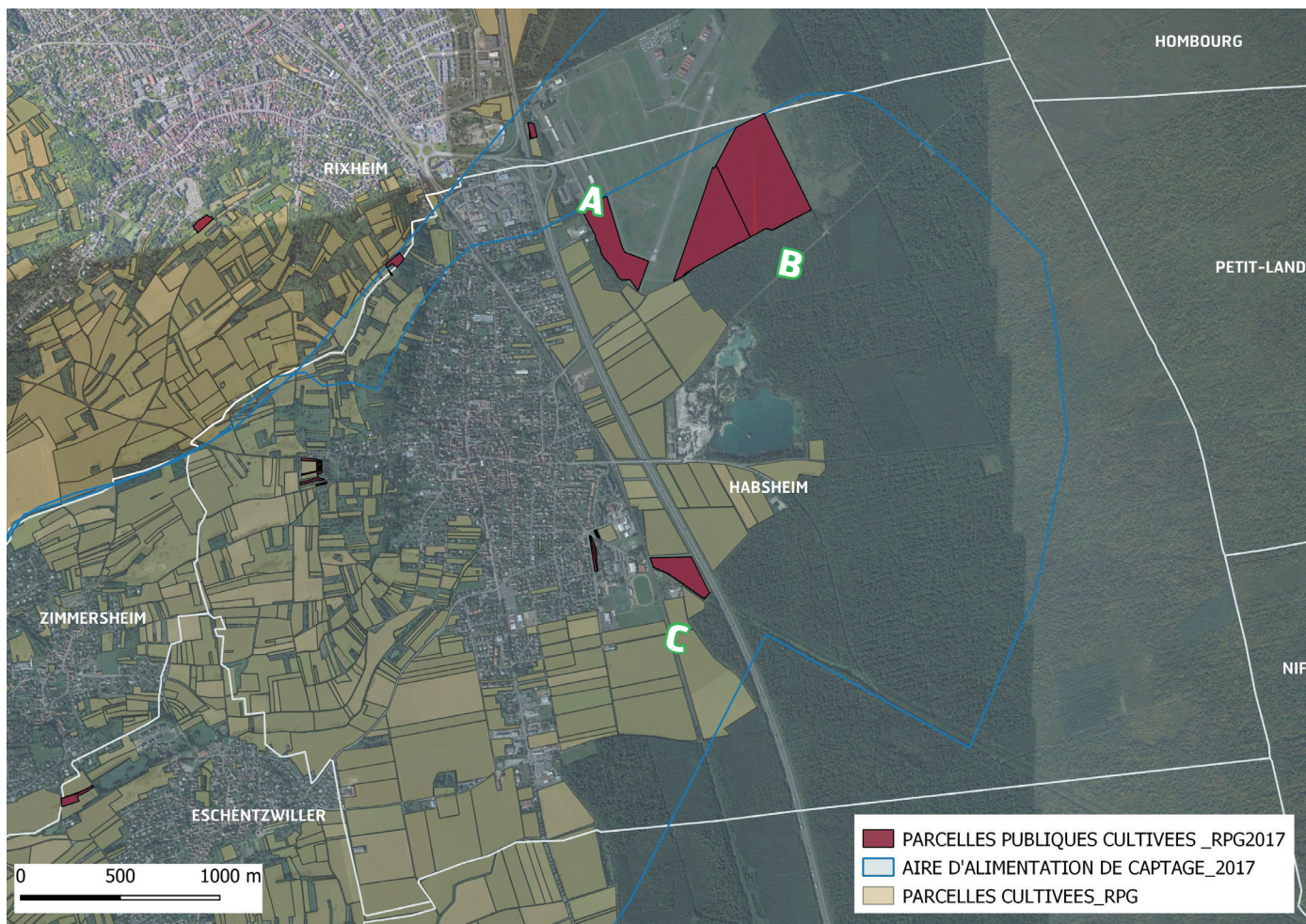
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière +
- d'améliorer la qualité de l'eau +



HABSHEIM

395 ha = Total des surfaces cultivées
34 = nombre de parcelles publiques
35 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 5,6 ha - Classement dans le PLU : UEa - Culture : Orge
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 25 ha - Classement dans le PLU : UEa - Culture : Orge
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 2,84 ha - Classement dans le PLU : A - Culture : autres gels

L'ensemble du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage Hardt Sud. Les parcelles publiques représentent 35 ha dont 30,6 sont classés en zone UEa (vocation d'activités sur l'aérodrome) dans le PLU.

Quelques parcelles publiques de faible superficie n'ont pas été reprises dans ce recensement.

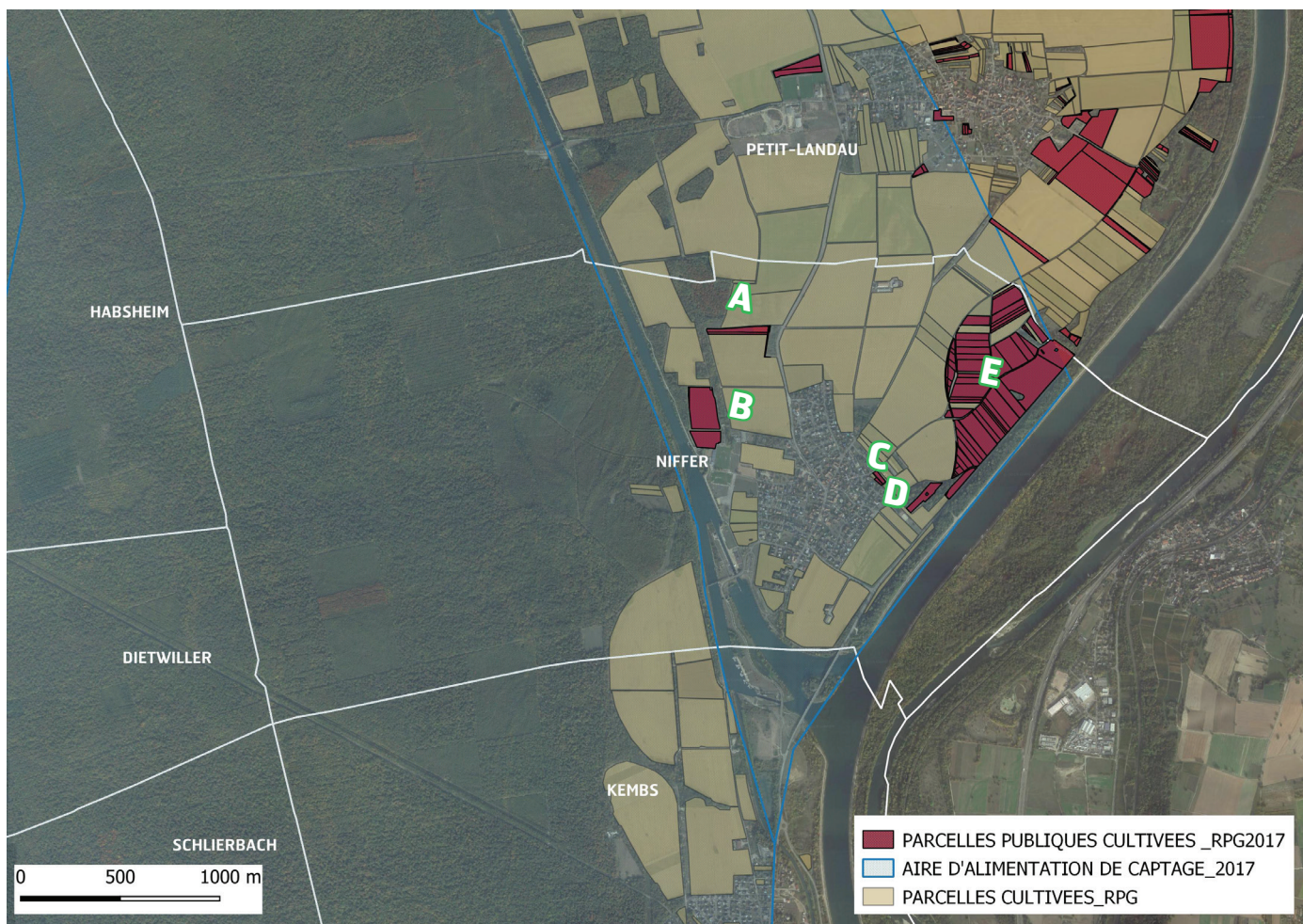
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **+++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **+++**



NIFFER

198 ha = Total des surfaces cultivées
139 = nombre de parcelles publiques
35 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 1,1 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : A - Culture : Maïs grain et ensilage
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 3,85 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : UBa - Culture : Maïs grain et ensilage
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,20 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : 1AUa - Culture : Maïs grain et ensilage
D	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,74 ha (ensemble des parcelles) - Classement dans le PLU : N + NC - Culture : Maïs grain et ensilage
E	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 29,11 ha - Classement dans le PLU : 1AUe - Culture : Maïs grain et ensilage

L'ensemble du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage Hardt Sud.

Les parcelles publiques représentent 35 ha dispersés dont plus de 29 classés dans le PLU 2017 en 1AUa ou 1AUe (grand secteur à la possibilité d'aménagement d'une zone portuaire le long du Canal d'Alsace).

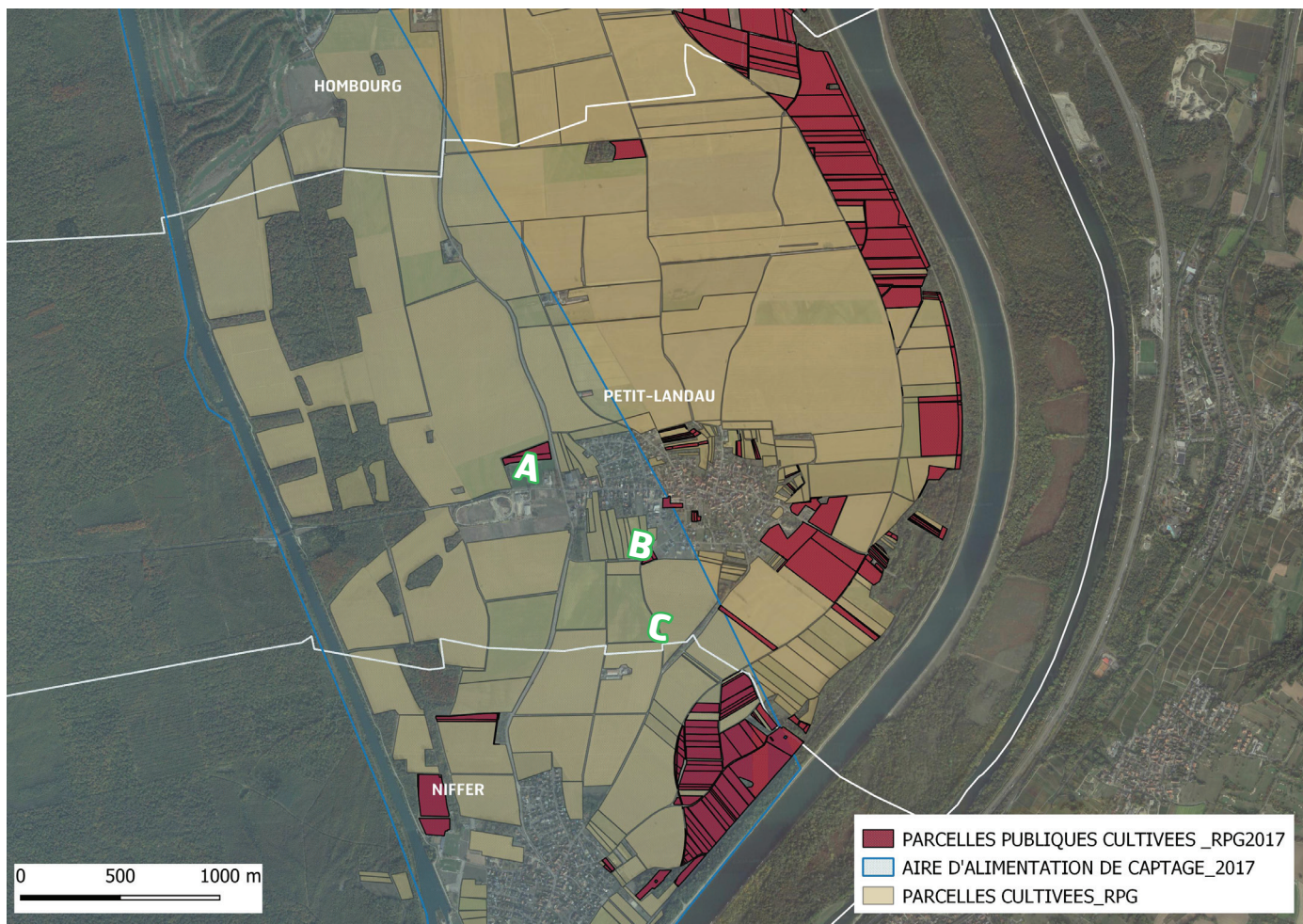
➔ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **++**



PETIT-LANDAU

724 ha = Total des surfaces cultivées
273 = nombre de parcelles publiques
70 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,61 ha - Classement dans le PLU : A - Culture : Maïs grain et ensilage
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,32 ha - Classement dans le PLU : UA - Culture : Autres gels
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,02 ha - Classement dans le PLU : Na - Culture : Prairies temporaires

Une partie du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage Hardt Sud et concerne quelques ares de foncier public.

Cependant près de 70 ha sont des parcelles publiques. Une quarantaine d'hectares sont classés dans le PLU en AU, le long du Canal dans la continuité du ban communal de Hombourg.

➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **+++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **+**

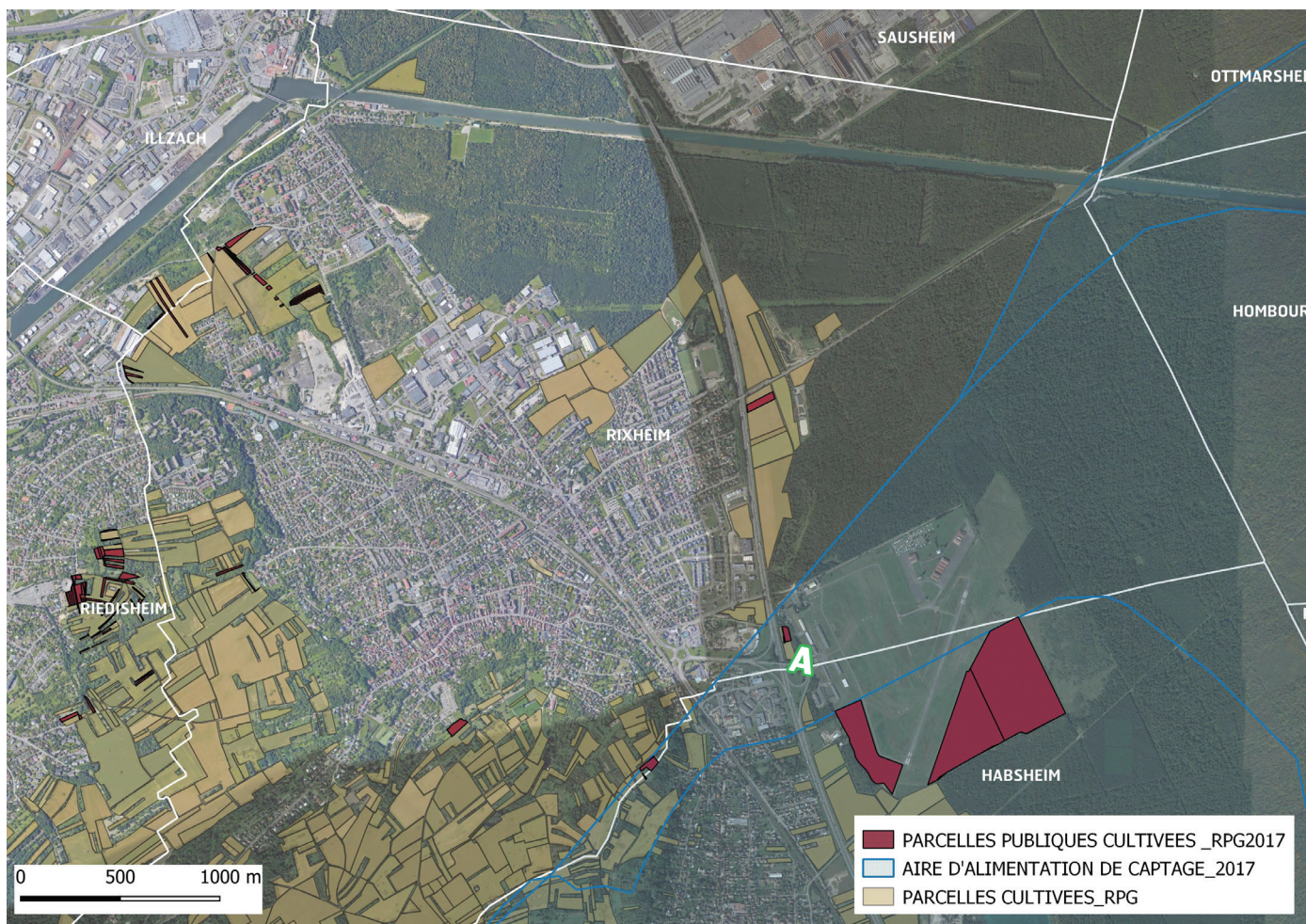


RIXHEIM

350 ha = Total des surfaces cultivées

48 = nombre de parcelles publiques

3,5 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,22 ha - Classement dans le PLU : N - Culture : Blé tendre
----------	--

Une seule parcelle, de petite taille, est sur l'aire d'alimentation de captage.

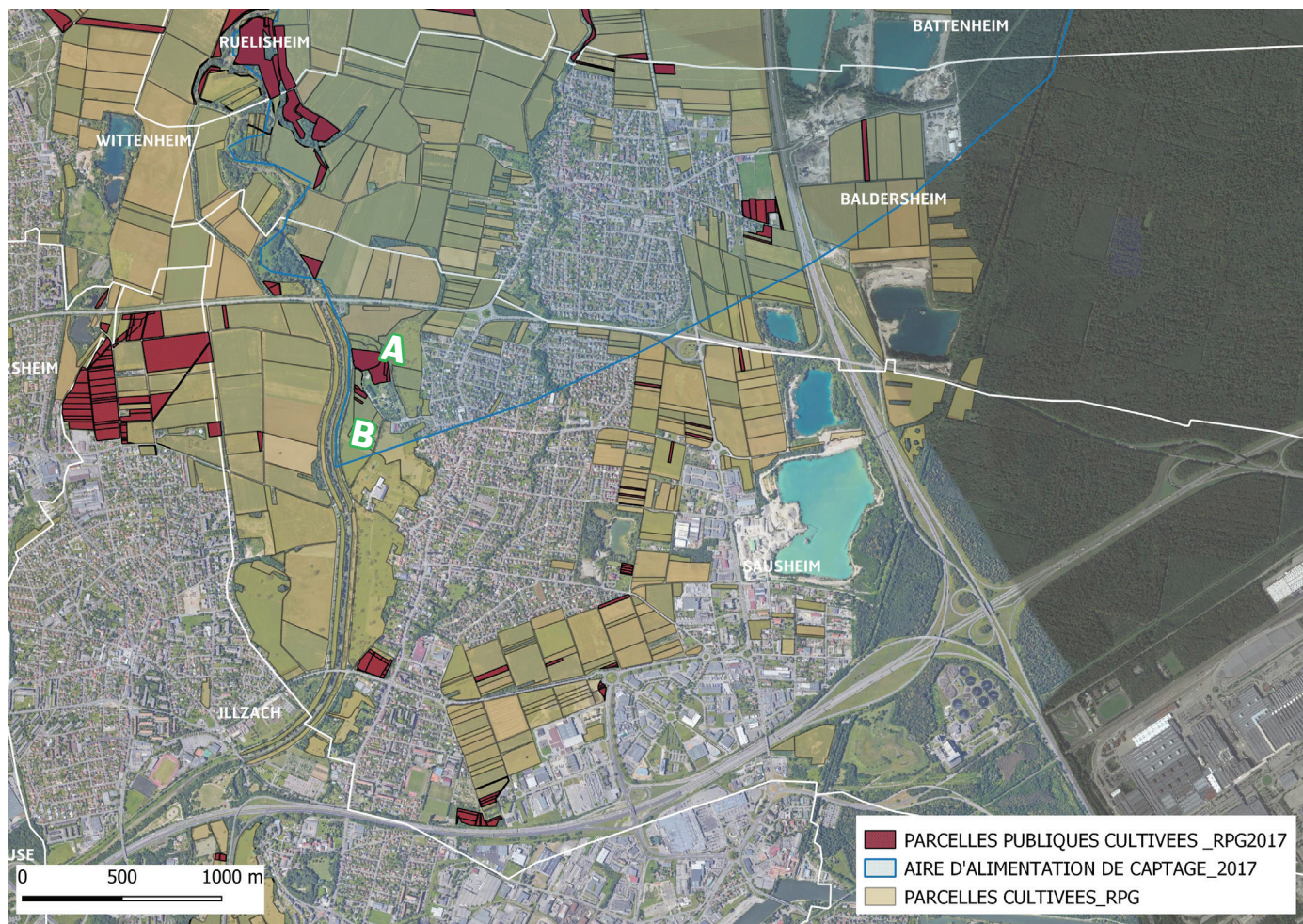
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière +
- d'améliorer la qualité de l'eau -



SAUSHEIM

315 ha = Total des surfaces cultivées
94 = nombre de parcelles publiques
9,25 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 2,15 ha - Classement dans le PLU : NDc - Culture : Prairies permanentes
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,25 ha - Classement dans le PLU : ND - Culture : Maïs grain et ensilage

Les parcelles publiques concernées par ce recensement représentent à peine 2,5 ha.

Les opportunités de mobiliser les 6 autres hectares sont à étudier.

➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière ++
- d'améliorer la qualité de l'eau +

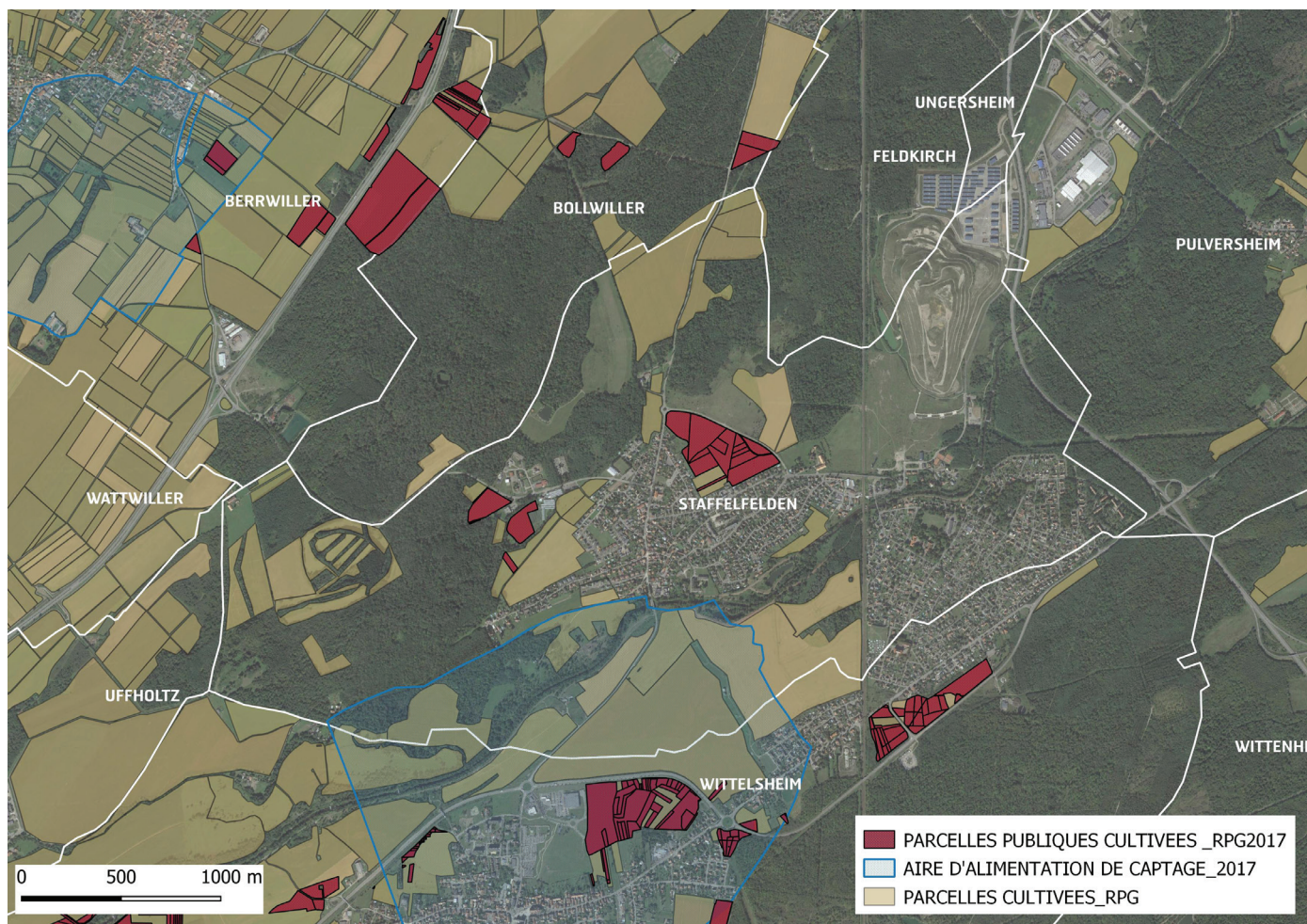


STAFFELFELDEN

191 ha = Total des surfaces cultivées

21 = nombre de parcelles publiques

15 ha = superficie des parcelles publiques



Aucune parcelle publique ne se trouve sur une aire d'alimentation de captage alors qu'elle touche le ban communal.

Sur les 15 ha de foncier public, seuls 2 ha sont classés dans le PLU en zone agricole. Les autres sont en Ue ou à urbaniser.

➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière
- d'améliorer la qualité de l'eau

++

-



STEINBRUNN-LE-BAS

512 ha = Total des surfaces cultivées
20 = nombre de parcelles publiques
2,4 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,05 ha - Classement dans le PLU : NCa - Culture : Maïs grain et ensilage
B	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,62 ha - Classement dans le PLU : NCa - Culture : Maïs grain et ensilage
C	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,22 ha - Classement dans le PLU : UA - Culture : Prairies temporaires
D	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,30 ha - Classement dans le PLU : NDa - Culture : Blé tendre

E	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,41 ha - Classement au plu : NDa - Culture : Maïs grain et ensilage
F	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 0,23 ha - Classement au plu : ND - Culture : Maïs grain et ensilage

L'ensemble du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage. Les parcelles publiques représentent 2 ha dispersés sur la commune.

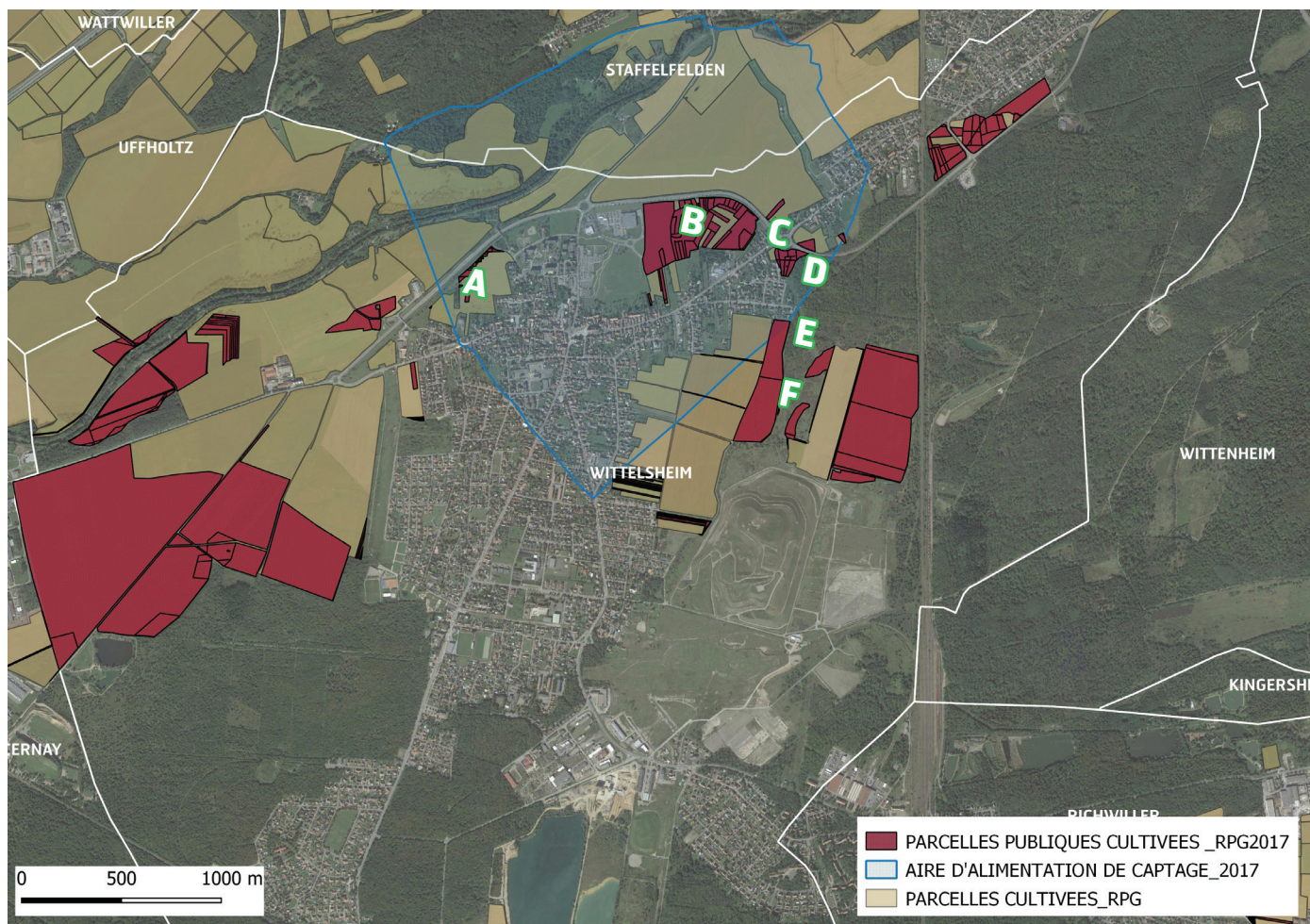
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière +
- d'améliorer la qualité de l'eau +



WITTELSHEIM

498 ha = Total des surfaces cultivées
380 = nombre de parcelles publiques
181 ha = superficie des parcelles publiques



A	- Superficie : 0,7 ha - Classement dans le PLU : Ab - Culture : Prairies temporaires
B	- Superficie : 12 ha - Classement dans le PLU : AUa - Culture : Maïs grain et ensilage
C	- Superficie : 0,23 ha - Classement dans le PLU : Ab - Culture : Maïs grain et ensilage
D	- Superficie : 0,30 ha - Classement dans le PLU : Ab - Culture : Prairies permanentes
E	- Superficie : 1,18 ha - Classement dans le PLU : N - Culture : Prairies temporaires

F	- Superficie : 7,45 ha - Classement au plu : Ab - Culture : Maïs grain et ensilage + blé tendre
----------	---

12 % des parcelles publiques se trouvent sur une aire d'alimentation de captage, dont 12 ha classés dans le PLU en AUa, zone à urbaniser.

Le foncier restant est agricole ou naturel.

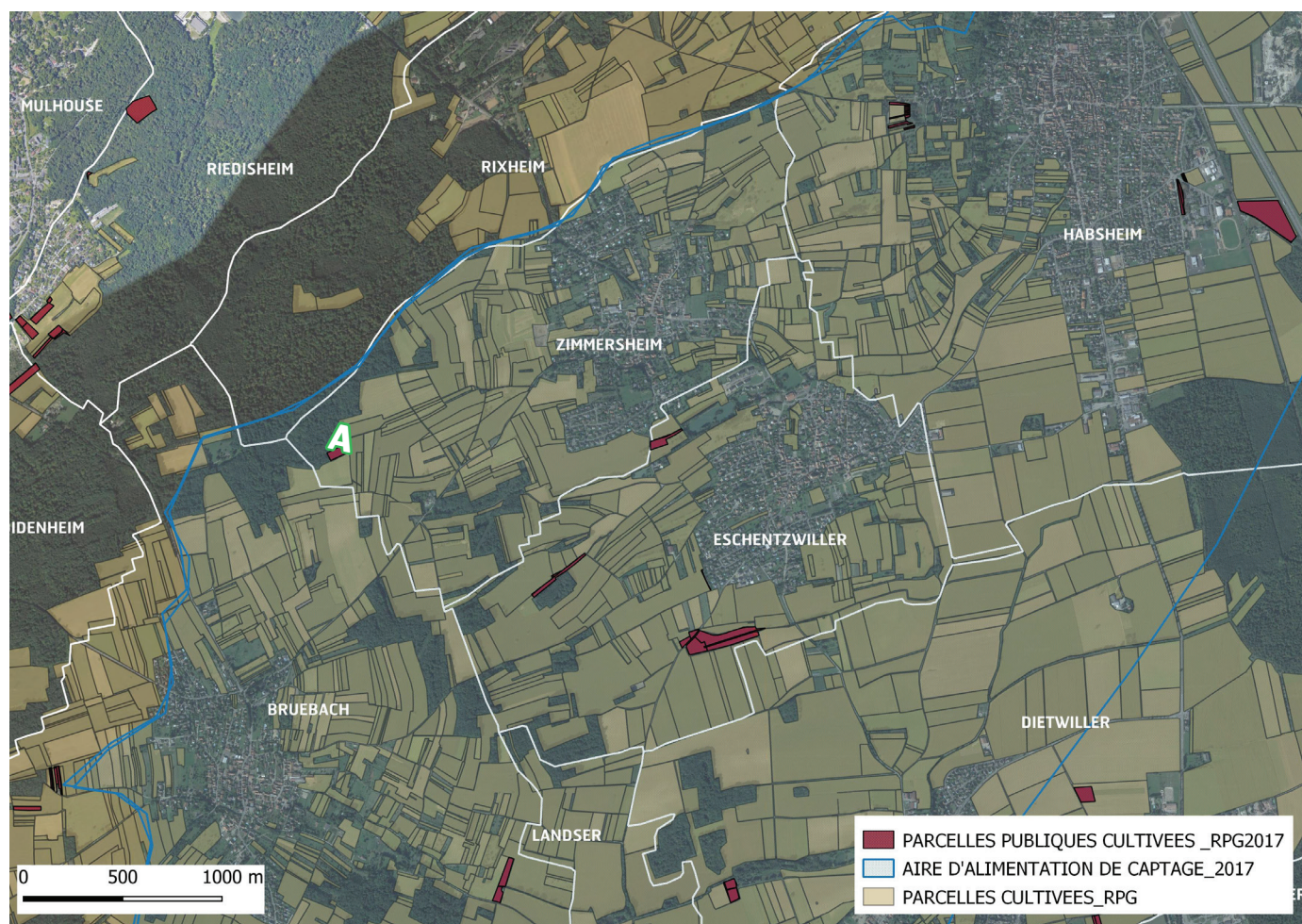
➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière **+++**
- d'améliorer la qualité de l'eau **+**



ZIMMERSHEIM

208 ha = Total des surfaces cultivées
8 = nombre de parcelles publiques
0,45 ha = superficie des parcelles publiques



A	<ul style="list-style-type: none">- Superficie : 0,45 ha- Classement dans le PLU : N- Culture : Maïs grain et ensilage
----------	--

L'ensemble du ban communal se trouve sur l'aire d'alimentation de captage. Les parcelles publiques représentent quelques ares.

➤ Opportunités

- de développer une agriculture vivrière
- d'améliorer la qualité de l'eau

Etude éditée et imprimée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE

Tél. : 03 69 77 60 70 - www.aurm.org

Toutes les illustrations et photos sont de l'AURM sauf mention contraire

Rédaction :

Catherine Horodyski

Chargée d'études projet urbain-aménagement

Tél direct : 03 69 77 60 76 Mail : catherine.horodyski@aurm.org

Cartographie

Luc Carpentier

Géomaticien

Tél direct : 03 69 77 60 72 Mail : luc.carpentier@aurm.org

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et de la référence exacte.